



VILLE DE LEERS

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES :

Fourniture et livraison de denrées et de jetables alimentaires pour les besoins du Pôle Nutrition Juniors.

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
DU 25/10/2011.**

PROCES-VERBAL

CLeb/LD/VM

Le 25/10/2011, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Ville s'est réunie conformément aux dispositions des articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics.

Etaient présents (membres à voix délibérative) :

- Monsieur VANBELLE, Maire de la Ville et Président de la CAO ;
- M. NYS, Membre titulaire de la CAO ;
- M. DECRUYENAERE, Membre titulaire de la CAO ;
- Mme KERLIDOU, Membre titulaire de la CAO ;
- M. ROMMEL, Membre titulaire de la CAO.

Ont également assisté à la réunion de la Commission (avec voix consultative) :

- Monsieur DANJOU, Trésorier de la Ville depuis le 01/10/11;
- Monsieur KLIMSZA, Directeur Général des Services ;
- Monsieur WYTS, Responsable du Pôle Nutrition Juniors ;
- Mlle DEKIMPE, Gestionnaire du Pôle Achats.

Absente excusée:

- Mme LEBRUN, Responsable du Service Finances, Achats, Foncier de la Ville.

Absents :

- M. NOWAK, Membre titulaire de la CAO ;
- M. le Directeur de la DGCCRF.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

I) OBJET DE LA REUNION

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Précédente réunion de la CAO : le 09/07/11, son objet étant l'examen des candidatures au présent marché.

Objet de la présente CAO : choix de l'offre économiquement la plus avantageuse pour chaque lot du marché précité.

Articles du Code des Marchés Publics de 2009 principalement appliqués dans le cadre de la présente réunion de CAO : articles 58, 59 et 53.

Support diffusé aux participants : un document intitulé « projet de rapport d'analyse d'offres » (lot par lot, critère par critère).

II) SYNTHESE DES ECHANGES

Les échanges ont principalement porté sur les lots 1 (viandes et charcuteries fraîches), 2 (tous produits surgelés ou congelés) et 5 (thé, café, filtres...).

Après avoir obtenu des informations complémentaires, les membres de cette assemblée ont validé le document ci-joint intitulé « analyse des offres ».

M. DANJOU, Nouveau Trésorier de la Ville, n'a pas émis d'observation particulière devant figurer au procès-verbal.

III) DECISION COLLEGIALE

La Commission d'Appel d'Offres a décidé à l'unanimité :

Numéro et intitulé du lot :	Nom de l'entreprise :	Montant annuel minimum :	Montant annuel maximum :
1- Viandes et charcuteries fraîches	DAVIGEL	8 000 € TTC	35 000 € TTC
2- Tous produits congelés ou surgelés	DAVIGEL	12 000 € TTC	55 000 € TTC
3-Conserves et épiceries	POMONA EPI SAVEURS	15 000 € TTC	70 000 € TTC
4-Boissons alcoolisées et non alcoolisées	POMONA EPI SAVEURS	1 500 € TTC	7 500 € TTC
5- Thé, café, filtres...	BEUVAIN	500 € TTC	2 500 € TTC
6- Produits laitiers et avicoles	PRO A PRO DISTRIBUTION	5 000 € TTC	25 000 € TTC
7- Pains et pâtisseries en frais	PAIN DU JOUR	3 000 € TTC	10 000 € TTC
8- Volailles fraîches	LIONOR	8 000 € TTC	21 000 € TTC
9- Poissons frais	DAVIGEL	800 € TTC	7 500 € TTC
10- Fruits et légumes frais ou préparés	ROSELLO	7 000 € TTC	26 000 € TTC
11- Produits biologiques	NORABIO	2 500 € TTC	12 500 € TTC
12-Jetables	POMONA EPI SAVEURS	5 000 € TTC	15 000 € TTC
		68 300 € TTC	287 000 € TTC

Sur ces conclusions, la séance est levée.